

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83  
Présents : 28  
Représentés (pouvoirs) : 7

Date de la première convocation : 12/10/2022  
Date de la deuxième convocation : 20/10/2022

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 15/11/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 27 OCTOBRE 2022**

**Délibération n° DCS/2022/09 bis**  
**Remplace, suite à erreur matérielle, la délibération n° DCS/2022/09 du 27/10/2022**

**OBJET : REVISION DU SCOT - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT-SEPT OCTOBRE**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat Mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 18 octobre 2022 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.**

**Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** PANSERI Jean-Marc, BONNARDEL Jérôme, CONTOZ Jean-François, ARNAUD Amandine suppléante de ALLEMAND Georges, ROGOU Marie-Paule, SELIER Jacques

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** ACHIN Richard, AYMERICH Roland, BLACHE Jean-Luc représenté par ROGOU Marie-Paule (pouvoir), BONNABEL Eveline, DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean, GARCIN Bernard, MACLE Josiane, MOREL Christian représenté par ACHIN Richard (pouvoir), PY Martine représentée par AYMERICH Roland (pouvoir), ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno représenté par ROUSTANG Benoît (pouvoir)

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** ARNAUD Rolland représenté par BONNAFFOUX Joël (pouvoir), BONNAFFOUX Joël, PONS Julien, REYNAUD Laurent, COTTI Marie-Josée suppléante de SOLOMIAC Florence

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis représenté par LAZARO Marie-Christine (pouvoir), BUTZBACH Pimprenelle, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, MULLER Christian

**Etaient absents ou excusés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-Josée, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar** : BELLON Marie, BERNARD Julie, BICAIS Jean-Jacques, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DABAT Marc, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GINSBERG RIGAUD Catherine, RAYNE Jean-Michel

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance** : BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance** : ALLEC Patrick, COSTORIER Rémi, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, MOSTACHI Ginette, ODDOU Rémy

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

PELLISSIER Luc (commune de Ancelle)  
LAURENS Alain (commune de Le Dévoluy)  
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation  
L. NIVOU, chargée de développement territorial  
S. GALLES, chargé de mission Urbanisme

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

M. Benoît ROUSTANG étant empêché, il cède la Présidence de séance à M. BONNAFFOUX.

Depuis le 28 novembre 2019, le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise a été mis en révision, en raison notamment de son changement de périmètre.

Pour mener à bien ce travail conséquent, particulièrement stratégique au vu de la mise en œuvre de la loi Climat Résilience, le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise doit s'appuyer sur le travail de prestataires spécialisés.

Pour rappel et dans la perspective de cette étape importante du SCoT, le Syndicat Mixte bénéficie d'un soutien financier de l'Etat (dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation) à hauteur d'un montant prévisionnel de 150 000 €, répartis en trois versements aux différentes étapes de la révision.

L'AMI « Objectif ZAN » de l'ADEME dont le Syndicat Mixte est lauréat et les projets intégrés au contrat « Nos Territoires d'Abord » de la Région SUD-PACA viennent également financer des études qui enrichiront le travail de la révision.

Le 1er septembre 2022, un marché de prestations intellectuelles a été lancé, visant le recrutement d'un prestataire pour accompagner la révision du SCoT de l'Aire Gapençaise.

Le marché a été clôt le 3 octobre 2022. Trois offres ont été déposées.

Par un arrêté du 10 octobre 2022, Benoît ROUSTANG a désigné M. BONNAFFOUX Président de la CAO pour la séance du 13 octobre 2022. Lors de cette réunion et à la suite d'une analyse technique des offres, la CAO a auditionné les trois candidats.

A l'issue de ces auditions et des réponses écrites apportées aux interrogations formulées, la CAO a placé en tête l'offre proposée par le bureau d'études ALPICITE, en groupement avec les bureaux d'études ADEQUATION (données habitat et économie), GINS (paysages), RAPHANEAU (architecture) et MEDIATERRE (environnement) pour un montant de 199 787,50 euros hors taxes.

Vu la délibération du Conseil Syndical du SCoT de l'Aire Gapençaise du 28 novembre 2019 approuvant l'analyse des résultats de l'application du SCoT et prescrivant la première révision du SCoT de l'Aire Gapençaise,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 octobre 2022,

Le Conseil Syndical décide, à 32 voix pour et 1 abstention,

- de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'offre proposée par ALPICITE, pour l'accompagnement du Syndicat Mixte dans la révision du SCoT de l'Aire Gapençaise ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de révision du SCoT avec l'entreprise ALPICITE pour un montant de 199 787,50 € hors taxes.

Le Président Benoît ROUSTANG ne prend pas part au vote.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le 4<sup>e</sup> Vice-Président,

Joël BONNAFFOUX

